



Location gerance d un retaurant , comment recupéré sa caution.

Par **Astegno valerie**, le **04/02/2017** à **13:28**

Bonjour, Suite a une fin de bail de location gérance d' un restaurant le 2 decembre 2016 , nous avons fait un inventaire et état des lieux d entrée et sortie avec mon propriétaire sans aucune signature des deux partis pour accord. Le restaurant a plusieurs années, il a fallu faire quelques travaux pour le remettre au gout du jour, celui ci dispose d une petite terrasse avec bâche qui la recouvre. Ayant elle aussi quelques années et déjà fragilisé elle a subi toute les saisons ,et bien évidemment avec l'usure elle a finalement fini par craquer. Mon mari et moi même avons réparé cette bâche du mieux possible. Mais cela ne convient pas au propriétaire ,il a donc demander un devis pour changer carrément la bâche d un montant de 1200E , j' ai bien sur refuser .J ai attendu le délais de 2 mois pour la restitution de la caution et a ce jour je n ai toujours rien, il tient a ce que je change la bâche par un professionnel ou bien la répare. Que dois je faire? merci d avance.